



LT/EM – N° 2025/015

**VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE 20 MARS 2025

Publiée sur le site internet de la Commune le : 27 mars 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 28

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI - MERCIER – BILLAUD - VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX MERLE - GAREL – RANCHIN – MARCHETTI - ALLARD-BRETON SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - VERILHAC - BACCOU -

Membres absents excusés : M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND – M. MOCHET : pouvoir remis à M. VERD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – M. DIGIER : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Approbation du Compte Administratif du Budget Principal - Exercice 2024

En parallèle des comptes de gestion, l'ordonnateur établi après la clôture de l'exercice, le compte administratif pour chaque budget. Ces documents retracent l'exécution budgétaire avec toutes les opérations budgétaires intervenues en dépenses et en recettes au cours de l'exercice écoulé. Il doit être conforme au compte de gestion présenté par le comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après que Madame le Maire se soit retirée de la salle du Conseil Municipal et après avoir procédé à l'élection d'un nouveau Président de séance (Mme Ranchin).

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr
e-mail : mairie@irigny.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

Après avoir examiné le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions budgétaires Modificatives de l'exercice 2024, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution du Budget.

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION FINANCES, GESTION DES BUDGETS

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 22 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOpte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Résultat de clôture au 31.12.2023	2 201 701,20 €	5 650 496,97 €	7 852 198,17 €
Affectation des résultats exercice 2023 : (RI : 001 et RF : 002)	2 201 701,20 €	5 150 496,97 €	7 352 198,17 €
Affectation des résultats exercice 2023 : (RI : 1068)	500 000,00 €		500 000,00 €
Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement (002) suite dissolution du SRDC	2 201 701,20 €	5 151 367,97 €	7 353 069,17 €
Recettes de l'exercice 2024	3 147 123,71 €	13 688 806,80 €	16 835 930,51 €
Dépenses de l'exercice 2024	3 434 061,01 €	12 246 806,72 €	15 680 867,73 €
Résultat de l'exercice 2024	- 286 937,30 €	1 442 000,08 €	1 155 062,78 €
Résultat de clôture au 31.12.2024	1 914 763,90 €	6 593 368,05 €	8 508 131,95 €

Fait à Irigny, le 21 mars 2025
 Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,



Blandine FREYER